

# AUTO-ECOLE L'ISLOISE 2000

## **Programme de Formation** **Catégorie AM du Permis de Conduire**

### **Préambule :**

La catégorie AM du permis de conduire est équivalente au Brevet de Sécurité Routière (BSR). Elle n'entre pas dans le régime du permis à points. Ce permis peut être délivré à partir de 14 ans à l'issue d'une formation spécifique de 8 heures, dispensée par une école d'enseignement de la conduite automobile agréée. Le BSR reste valide.

Tout permis de conduire autorise la conduite des véhicules relevant de la catégorie AM.

La carte sécurisée AM est valable 15 ans à compter de la date de sa délivrance. Cette validité est inscrite sur le document.

### **1) Les enjeux de la Formation préparatoire au Permis de Conduire :**

La dimension sociale de l'usage des cyclomoteurs, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc. Les conducteurs de cyclomoteurs sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

### **2) L'organisme de Formation :**

#### **Etablissement de Formation**

Raison Sociale : SELAS AUTO-ECOLE L'ISLOISE 2000

Gérant : Frédéric COUSSEAU

Adresse : 1 Place de l'Hôtel de Ville  
32600 L'Isle-Jourdain

Téléphone : 05 62 07 01 60

Responsable des relations avec les élèves :  
Frédéric COUSSEAU

Adresse électronique :  
lisloise2000@gmail.com

### **3) Les prérequis :**

Avoir minimum 14 ans et avoir obtenu l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière (ASSR) de premier ou de deuxième niveau ou, à défaut, l'Attestation de Sécurité Routière (ASR).

#### 4) Public visé :

Tous publics.

#### 5) Durée de la Formation :

8 heures minimum.

#### 6) Les véhicules :

- a) Cyclomoteurs de cylindrée inférieure ou égale à 50 cm<sup>3</sup> et dont la vitesse est limitée par construction à 45km/h.
- b) Voitures et petits quads de cylindrée inférieure ou égale à 50 cm<sup>3</sup> pour un moteur essence ou inférieure ou égale à 4 kW pour un moteur diesel.

#### 7) Programme de Formation :

L'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière adapte les contenus de la formation à l'option choisie par l'élève : cyclomoteur ou quadricycle léger à moteur.

L'Enseignant débutera par un questionnaire préalable à la formation permettant d'évaluer les capacités de l'élève que l'on appelle Evaluation de Départ.

Cette formation s'organise autour des trois types d'enseignements suivants :

- Formation pratique hors circulation.
- Formation pratique en circulation.
- Sensibilisation aux risques.

Séquence	Durée	Intitulé	Contenu
1	30 minutes	Echanges sur les représentations individuelles autour de la conduite	<ul style="list-style-type: none"><li>• Permet à l'enseignant de mieux connaître l'élève.</li><li>• Facilite les échanges sur le respect des règles, les grandes thématiques de sécurité routière et sur les comportements</li></ul>
2	Minimum 1h	Formation à la conduite hors circulation	<ul style="list-style-type: none"><li>• Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :<ul style="list-style-type: none"><li>- les équipements et leurs rôles.</li><li>- la connaissance des principaux organes du véhicule.</li><li>- la maîtrise technique du véhicule hors circulation</li></ul></li></ul>
3	30 minutes	Apports théoriques (code de la route)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Permet l'acquisition ou le rappel de connaissances nécessaires et indispensables avant la séquence de formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation.</li></ul>
4	Minimum 3h	Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique	<ul style="list-style-type: none"><li>• Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : démarrer et s'insérer, ralentir et s'arrêter, stationner, rechercher les indices utiles, franchir les intersections, changer de direction.</li></ul>
5	Minimum 1h	Sensibilisation aux risques	<ul style="list-style-type: none"><li>• Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence d'un parent de l'élève mineur. Elle permet d'informer, de conseiller, de sensibiliser et de responsabiliser sur les enjeux de la conduite et sur les compétences travaillées durant la formation. En fonction des profils identifiés, quatre thématiques sont traitées.</li></ul>

Les séquences 2 et 4 cumulées doivent avoir une durée minimale de 6 heures (conduite effective par l'élève)

## 8) Équipement obligatoire :

L'élève doit se présenter à la formation muni des équipements suivants :

- casque intégral homologué (norme CE) avec dispositifs réfléchissant.
- combinaison ou blouson adapté à la pratique du deux-roues.
- pantalons adaptés à la pratique du deux-roues.
- bottes de motard ou chaussures fermées et montantes (obligation de protéger la maléole).
- gants homologués.

## 9) Bien comprendre le Permis AM :

	Cyclomoteur		Quadricycle léger
Âges	<b>14 ans</b>		
Nombre de roues	2 roues	3 roues	4 roues
Définition	L1e	L2e	L6e
Vitesse	≤ 45 km/h		
Cylindrée ou Puissance	50 cm <sup>3</sup> ou 4 kW		
Poids à vide			< 350 kg
Restriction	Code 79.02 porté sur le permis : limité aux véhicules de la catégorie AM à trois roues ou de type quadricycle léger		

### **IMPORTANT :**

**Un élève ayant obtenu le permis AM option cyclomoteur peut conduire un quadricycle léger.**

**Un élève ayant obtenu le permis AM option quadricycle ne peut, en aucun cas, conduire un cyclomoteur.**

## 10) Fin de Formation :

A la fin de la Formation, une attestation de formation est remise par l'établissement d'Enseignement de la Conduite. Elle permet à l'élève de conduire un véhicule de la catégorie AM pendant une durée de quatre mois à compter de la date de sa délivrance, sur le territoire national. Au-delà de ce délai, vous devez être titulaire du Permis AM.